

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits ; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent